

Plan de retour à l'activité Post Etat d'Urgence Sanitaire COVID19

Lesparre, le 18/06/2020

En référence au projet de loi n°3077 organisant la fin de l'état d'urgence sanitaire et des directives de l'Agence Régionale de Santé Nouvelle Aquitaine, **la Clinique Mutualiste du Médoc entame à compter du 22 juin 2020 son « Plan de retour à l'activité Post Etat d'Urgence Sanitaire COVID19 ».**

En Nouvelle Aquitaine, au 16 juin 2020, 154 personnes sont actuellement hospitalisées dont 17 personnes en réanimation ou en soins intensifs, 20 101 personnes sont sorties guéries de l'hôpital depuis le début de l'épidémie. Depuis le début de l'épidémie, on déplore 411 décès parmi les personnes hospitalisées.

Si la situation est en voie de nette amélioration, sans dégradation significative enregistrée à la suite des premières phases de déconfinement, **une vigilance particulière reste nécessaire dans les prochaines semaines.** Le virus circule toujours et aucune information à ce jour ne permet d'écartier la possibilité d'une reprise de l'épidémie.

Dans ce contexte, la Clinique Mutualiste du Médoc entame son retour à une **organisation classique avec le maintien de gestes barrières de protection pour lutter contre la prolifération du COVID19. Il s'agit de maintenir la vigilance de tous en comptant sur la compréhension de chacun.**

Visites des familles et accompagnants autorisées sous condition du respect des mesures gestes barrières à raison d'1 visite d'une heure par jour et par patient (visite simultanée par chambre). Le port du masque est obligatoire et ne sera pas fourni par la Clinique. En absence de masque, le visiteur ou le patient venant en consultation sera refusé.

Dans l'enceinte de la clinique, comme partout ailleurs les gestes barrières doivent être respectés, comme indiqué dans le schéma ci-dessous. Retrouvez plus d'informations sur le Coronavirus sur le site officiel du gouvernement : <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus/les-actions-du-gouvernement>

